

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 SEPTEMBRE

CARNAVAL D'AUTOMNE

C'est par une pompe toute carnavalesque qu'aura été célébré, à Paris, le centième anniversaire de l'établissement de la République en France. Au Panthéon, une cérémonie un peu ridicule; dans les rues, un défilé rappelant aux vieux Parisiens le cortège du bœuf gras. Quelques esprits chagrins ont trouvé là un sujet prêtant bien à la plaisanterie. Il nous paraît qu'en ce, on fait preuve de quelque injustice. En donnant le caractère carnavalesque à la fête du 22 septembre, les républicains nous paraissent au contraire avoir eu le juste sentiment de la situation.

Quelque sentiment qu'on puisse avoir sur le régime républicain — on sait quel est le nôtre — on ne saurait contester qu'à ses débuts il se soit présenté comme animé d'intentions dont plus d'une était digne d'approbation. Parmi les républicains de 1792, combien étaient sincères? nous ne saurions le dire, mais tous affectaient de considérer la République comme devant faire respecter ces « Droits de l'Homme » que l'Assemblée avait tenu à inscrire en tête de la Constitution qu'elle avait votée et dont, il est vrai, la proclamation de la République était une première violation.

Or, lorsqu'on relit le texte de la déclaration des Droits de l'Homme, on ne peut se défendre de quelques réflexions fort suggestives.

On y voit par exemple que tous les citoyens sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Voilà ce qu'on écrivait il y a un siècle.

Aujourd'hui, non seulement on fait une sélection rigoureuse parmi les fonctionnaires, mais le seul fait d'avoir acquis son instruction dans d'autres établissements que ceux de l'Etat, suffit pour vous faire écarter, non point seulement des fonctions, mais des concours établis à l'entrée de chaque carrière.

On lit encore que nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses.

Voilà ce qu'on écrivait il y a un siècle.

Aujourd'hui, il n'est rien de plus nuisible que d'être soupçonné de nourrir des sentiments religieux.

On lit que la propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut être privé de ses propriétés, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Voilà ce qu'on écrivait il y a un siècle.

Aujourd'hui, on expulse, par la force, des citoyens habitant ensemble pour prier; on prive des officiers de leur grade, payé au prix de leur sang.

Que prouvent ces rapprochements qu'on pourrait multiplier, si ce n'est que le régime républicain, tel qu'on l'applique aujourd'hui en France, est précisément le contre-pied du régime qu'on prétendait, il y a cent années, établir en prenant pour base la déclaration des Droits de l'Homme.

Qu'il fut possible d'établir sur une pareille base un régime politique en contradiction avec les traditions de la France, incompatible, à tous égards, avec son tempérament, c'est une question. Mais il y a cent ans on le croyait.

Aujourd'hui, les républicains ne le croient plus sans doute puisque, dans la pratique, ils prennent le contre-pied de la déclaration des Droits de l'Homme. La République existant en 1892 ressemble à la République qu'on croyait fonder en 1792 comme le masque à la vérité. Le personnage était quelconque, mais se montrait sans fard, ce qui permit du reste de bien l'apprécier dès ses premiers pas. Aujourd'hui il est grîmé et costumé, ne ressemblant plus du tout à l'idéal primitif.

C'est pourquoi il est fort naturel que ce soit sous forme carnavalesque qu'on le fête, et c'est pourquoi il nous semble injuste de faire aux républicains un reproche d'avoir compris, de la sorte, le centenaire de la République.

ERNEST BAUDOIN.

Le 22 septembre à Paris

AU PANTHÉON

La célébration officielle du centenaire a eu lieu jeudi matin au Panthéon, à dix heures.

Le Président de la République a quitté le palais de Fontainebleau à sept heures du matin, accompagné du général Borius et du colonel Dalstein. Il est arrivé une heure après à Paris, et s'est immédiatement rendu au palais de l'Élysée, où les ministres devaient se réunir pour se rendre avec le chef de l'Etat au Panthéon.

A neuf heures et demie, M. Caruot et les ministres ont quitté l'Élysée, escortés par un escadron du 6^e régiment de cuirassiers, sous les ordres d'un lieutenant.

Le cortège présidentiel s'est aussitôt dirigé, sans incidents, vers le Panthéon.

Sous la direction de M. Colonne, les chœurs de l'Opéra exécutent le morceau de la *Muette*: « Amour sacré de la Patrie. »

Ce qu'il y a eu de plus remarquable dans les discours prononcés au Panthéon, c'est leur parfaite banalité. Tous les lieux communs révolutionnaires avaient été repris pour la circonstance et la phraséologie d'il y a cent ans n'aurait rien à en envier au galimatias d'aujourd'hui.

On a cependant été frappé du souci affecté par M. Floquet de s'exprimer en termes extrêmement respectueux et même flatteurs sur le compte de M. Carnot. On aurait juré que M. Floquet avait quelque pensée de derrière la tête. Celle-ci par exemple: S'il arrivait à M. Carnot de choisir pour président du Conseil quelque radical de marque, il n'aurait rien à craindre de leur côté et pourrait être assuré de tous les égards possibles pour sa personne.

M. Carnot a-t-il compris? peu importe. Nous sommes tout prêts d'ailleurs à accorder que M. Floquet n'avait, en parlant, aucune pensée. Cela n'a rien d'in vraisemblable lorsqu'on connaît le personnage.

Après les discours, le chœur et l'orchestre exécutent le *Chant du Départ*.

M. Carnot se lève, salue à droite et à gauche et sort par la grande nef.

Les musiques de ligne placées sous le péristyle jouent la *Marseillaise*, le cortège présidentiel s'éloigne sans incident.

La cérémonie officielle a duré une heure un quart.

LES CORTÈGES

Une foule énorme, mais sans enthousiasme, s'est entassée dès dix heures du matin sur la place de la Concorde, sur les boulevards, partout où devaient passer les deux « cortèges historiques » qui, absolument semblables, ont parcouru l'un la rive droite, l'autre la rive gauche.

Tous deux se sont formés au pavillon de la Ville de Paris.

Le départ de la première cavalcade, celle des grands boulevards, fixé à deux heures, ne part que vers trois heures.

Le char du *Chant du Départ*, le plus grand, ne peut tourner; il est obligé de suivre la grille des Tuileries pour rejoindre la rue Royale.

A plusieurs reprises, dans la rue Royale, le cortège s'arrête; devant la Madeleine, les chœurs et les orchestres exécutent la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, des fragments de l'*Ode à la République*. Tous les chars sont plus comiques qu'imposants.

En arrivant sur le boulevard des Capucines, le char de la Concorde et de la Paix qui ferme le cortège se soulève tout à coup assez fortement, puis retombe et les personnes qui le montent ressentent une assez inquiétante secousse.

L'énorme véhicule vient de heurter un refuge, aucun accident ne se produit.

Un peu plus loin les mâts, surmontés d'oriflammes, qui ornent ce char s'engagent dans les branches des arbres sur la droite du boulevard. Nouvelle émotion: des craquements se font entendre, des rameaux brisés s'abattent sur le sol... et sur la tête des troupiers qui forment la haie. Enfin, le char continue sa route sans encombre.

Au pied de la statue de la République avait été édifiée une vaste estrade réservée aux ministres, aux députés et aux conseillers municipaux. Elle était comble deux heures avant le passage du cortège.

Sur la place, la foule s'entasse, s'accumule.

A cinq heures, on voit déboucher à l'angle du boulevard Saint-Martin le premier peloton de cavalerie du dix-huitième siècle. Les chœurs se font entendre à nouveau.

La dislocation s'opère place de la Bastille et tous les figurants regagnent le Palais de l'Industrie par eau, sur des bateaux à vapeur, tandis que les chars sont ramenés au Champ de Mars.

Pendant le parcours sur la Seine, les musiques embarquées sur les bateaux jouent la *Marseillaise* et les orphéons répondent par le *Chant du Départ*.

Le cortège de la rive gauche s'est formé à l'esplanade des Invalides.

Des tribunes officielles avaient été élevées par les soins du Conseil municipal, entre la gare Montparnasse et la place de l'Observatoire.

Le défilé a eu lieu sans incidents.

Les bureaux d'omnibus étaient transformés en ambulances; ils n'ont point chômé.

Quelques accidents assez graves se sont même produits.

A quatre heures, rue Saint-Martin, M^{me} veuve Foy, qui était montée sur une table pour voir passer le cortège, est tombée et s'est grièvement blessée. Elle a été reconduite chez elle, rue Hérold.

Un enfant de cinq ans, le jeune Eugène Say, est tombé d'une fenêtre du troisième étage, 40, quai de Charente, et s'est tué.

Pendant le passage du cortège, boulevard Montmartre, M. Brouard, un homme de soixante-quatre ans, habitant Essonnes (Seine-et-Oise), serré dans la foule, a été pris d'une syncope à la suite de laquelle il a succombé.

La soirée s'est passée sans incident.

Un certain nombre d'incidents comiques ou grotesques ont accompagné le défilé du cortège.

Ainsi place de la République il y avait une telle foule que M. Ricard, ministre de la Justice, a vainement essayé de la traverser avec sa femme. Tous deux ont reçu force bousculades et horions et M. Ricard n'a pu s'en tirer que grâce à un journaliste qui l'aperçut et signala au préfet de police la triste position du garde des sceaux. On put alors opérer son sauvetage.

La tribune officielle de la place de la République était tellement encombrée que les hauts personnages ne purent en gagner la sortie après le défilé. On vit alors ce spectacle absolument grotesque et sans dignité: le président de la Chambre, le ministre de la Justice, les autres principaux personnages du gouvernement escaladant la balustrade de la tribune et suivis dans cet exercice de gymnastique par leurs femmes que le préfet de police recevait dans ses bras.

Un des chars du cortège de la rive droite est resté en panne au retour, près du pont Louis-Philippe.

On nous assure que ce serait le char du *Triomphe de la République*.

Cet incident est de mauvais augure.

Paris, jeudi soir.

Illuminations officielles, très maigres. Des économies considérables ont dû être faites sur le budget des lampions. Rien à l'Hôtel de Ville, rien place de la Concorde. Du monde assurément dans les rues, sur les boulevards, mais aucun enthousiasme: les voitures et les omnibus circulent comme de coutume. Pas de chansons, pas de cris, aux carrefours très peu de bals, quelques aveugles, payés sans doute par l'administration et tournant désespérément des orgues de Barbarie devant des danseurs navrés.

Indifférence et ennui, tel est le bilan de cette fête soi-disant nationale qui a été très au-dessous des 14 juillet ordinaires.

Nous comprenons ce foin.

Ça ne donne pas précisément envie de rigoler, de penser qu'il y a cent ans une bande de malfaiteurs opprimait la France sous la terreur de la guillotinerie, et qu'aujourd'hui nous sommes gouvernés par des bonshommes qui en sont la caricature.

RONDE FOLLE

Trois ans seulement nous séparent de l'adoption des deux lois réglant le mode d'élection de la Chambre des députés et déjà les républicains revendiquent le rétablissement du scrutin de liste et la suppression des candidatures multiples ! C'est une ronde folle ! avoue tristement un organe important du parti gouvernemental. Trois ans pour les républicains représentent une trop longue stabilité.

Les radicaux exposaient, ces jours-ci, par la plume de M. Camille Pelletan, leurs vastes desseins de réforme.

Or, la plus urgente, la plus désirable à leurs yeux, est encore la modification des lois électorales. Quelle misère de conception ! Espérait-on se donner ainsi, à bon marché, des airs de grands réformateurs, en changeant, à chaque législature, le mode de scrutin ? C'est fort possible.

En tout cas, il est à prévoir que la réforme électorale projetée par nos républicains et consistant à remettre purement et simplement les choses en l'état antérieur, exactement comme elles se trouvaient, il y a juste trois ans, soulèvera des dissensions intestines.

Ainsi M. Lockroy revendique l'abrogation de la loi sur les candidatures multiples par respect pour le suffrage universel. Les pères « dénuturés » de cette loi, au dire du député radical, seraient eux-mêmes résolus à faire amende honorable.

Or, son collègue, non moins radical, M. Mesureur, demande si l'on entend montrer beaucoup de respect pour le suffrage universel en briguant le vote de plusieurs collègues à la fois ?

Sur le scrutin de liste, ce mode de votation si magnifique et si nécessaire, au dire de M. Lockroy — ce qui démontre entre parenthèses la désinvolture avec laquelle le parti républicain traite la réglementation « si magnifique et si nécessaire » du suffrage universel quand elle ne leur paraît point favoriser leurs intérêts — sur le scrutin de liste, plus profonds sont encore les dissentiments.

Les uns médisent du scrutin d'arrondissement, les autres en vantent les avantages. On oppose défaut à défaut, qualités à qualités. Et l'on reste divisé.

Mais rien ne saurait donner une idée plus juste de l'esprit politique des hommes d'Etat républicains que l'opinion paradoxale de l'un d'entr'eux ayant occupé une situation considérable.

On devrait, disait-il, il n'y a pas longtemps, changer de mode de scrutin à chaque législature, pour ne pas laisser prendre au pays des « habitudes électorales ».

C'est l'idéal de la haute fantaisie ! Combien on a raison de dauber sur ces grands réformateurs républicains dont les vastes des-

seins se bornent à entraîner le pays dans leur ronde folle !

EDMOND ROBERT.

NOUVELLES MILITAIRES

LES ÉLÈVES DE SAINT-CYR

Les nominations au grade de sous-lieutenant des 406 élèves de Saint-Cyr classés dans les régiment d'infanterie et de cavalerie de l'armée de terre viennent de paraître.

La promotion du Soudan, celle qui vient de quitter Saint-Cyr, se compose de 451 élèves, dont 77 sous-lieutenants de cavalerie, 45 sous-lieutenants d'infanterie de marine et 329 sous-lieutenants de ligne.

Jadis, c'étaient les derniers de Saint-Cyr qui choisissaient, faute de mieux, l'infanterie de marine. Cette année-ci, au contraire, l'attrait des campagnes lointaines a exercé une influence considérable, et les majors de l'infanterie de marine ont, au classement de sortie de l'école, les numéros 18, 43 et 57.

Comme nous l'avons déjà dit, c'est M. de Lardemelle qui est major de la promotion du Soudan ; M. de Lardemelle a choisi l'infanterie de terre ; le second de la promotion, M. Fourn, est nommé sous-lieutenant au 4^e régiment de chasseurs à cheval.

Parmi les nouveaux sous-lieutenants d'infanterie de marine, citons M. Jung, fils de l'ancien chef de cabinet du général Boulanger, qui sort de l'École de Saint-Cyr avec le numéro 132.

Le 22 septembre 1792

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* du 22 septembre 1892 :

Il nous a paru intéressant de faire revivre quelque peu ce 22 septembre 1792, dont nous payons aujourd'hui le centenaire. Les quelques extraits que nous pouvons donner de pièces authentiques de l'époque sont certainement des plus curieux. Ils sont animés d'un souffle de sincérité que nous ne retrouvons plus maintenant. Ils forment, avec les réjouissances ordonnées et froidement officielles de notre époque, un contraste que nous soumettons aux réflexions des républicains.

Voici d'abord une partie de la circulaire où M. Roland, ministre de l'intérieur, annonçait aux départements la proclamation de la République :

Le Ministre de l'intérieur aux Corps administratifs

Il ne faut pas nous le dissimuler, autant ce glorieux régime nous promet de biens, si nous sommes dignes de l'observer, autant il peut nous causer de déchirements, si nous ne voulons approprier nos mœurs à ce nouveau gouvernement.

Il ne s'agit plus de discours et de maximes,

il faut du caractère et des vertus. L'esprit de tolérance, de bienveillance universelle, d'humanité, ne doit plus être seulement dans les livres de nos philosophes ; il ne doit pas se manifester uniquement par ces manières douces ou ces actes passagers, plus propres à satisfaire l'amour-propre de ceux qui les montrent, qu'à concourir au bien général ; il faut qu'il devienne l'Esprit National par excellence ; il doit respirer sans cesse dans l'action du gouvernement, dans la conduite des administrés ; il tient à la juste estime de notre espèce, à la noble fierté de l'homme libre, dont le courage et la bonté doivent être les caractères distinctifs.

Vous allez, messieurs, proclamer la République, proclamez donc la Fraternité ; ce n'est qu'une même chose. Hâtez-vous de publier le décret qui l'établit, faites-la parvenir dans toutes les municipalités de votre département : accueillez-moi sa réception. Annoncez le régime équitable mais sévère de la loi. Nous étions accoutumés à admirer la vertu comme belle, il faut que nous la pratiquions comme nécessaire. Notre condition devenant plus élevée, nos obligations sont aussi plus grandes et plus rigoureuses. Nous obtenons le bonheur, si nous sommes sages ; nous ne parviendrons à le goûter qu'à force d'épreuves et d'austerités, si nous ne savons le mériter. Il n'est plus possible de le fixer parmi nous, je le répète, que par l'héroïsme du courage, de la justice et de la bonté. C'est à ce prix que le mot la République.

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé : ROLAND.

Nous savons, hélas, ce qui reste des conseils de Roland. Ils lui ont coûté la vie ; mais s'ils servent, après cent ans, de prétexte à illuminations, ils ne paraissent pas être la règle de conduite de la République moderne.

Comment le pouvoir administratif angevin accueillit-il la circulaire du ministre de l'intérieur ? C'est ce que nous trouvons dans la pièce suivante :

PROCLAMATION du Conseil général de la commune d'Angers

« Citoyens, la Convention nationale vient de décréter l'abolition de la royauté ; la France ne sera plus le patrimoine d'un tyran ; il n'y aura de Constitution que celle que le peuple acceptera ; que tous les amis de la souveraineté du peuple, de la liberté et de l'égalité, se rejoignent.

« Citoyens, ce n'est plus avec des illuminations, avec des feux d'artifice qu'il faut célébrer nos triomphes : les illuminations, les feux d'artifice ont trop longtemps servi à fêter la naissance ou le mariage des despotes.

« L'exercice des bonnes œuvres, la pratique des vertus, sont les fêtes que donne un peuple libre. Pénétré de cette vérité, le Conseil géné-

ral de la commune d'Angers a arrêté que la maison communale ne serait point illuminée ; que le montant des frais que l'illumination aurait occasionnés sera versé dans la caisse du bureau de secours.

« Il invite tous ses concitoyens à suivre cet exemple.

« A la maison commune d'Angers, le 25 septembre (1792) de l'an quatrième de la Liberté et le premier de l'Égalité.

« MAMERT-COULLION, absence du maire.
Signés : COURAUDIN, procureur de la commune, et DUPONT, secrétaire. »

Voilà bien une des ironies de l'histoire ! Les hommes, au nom desquels la République actuelle illumine, ont répudié, pour l'honneur de cette République, lampions et fusées. Il est vrai qu'ils voulaient remplacer ce clinquant par la pratique des vertus et l'exercice des bonnes œuvres.

La République des Wilson, des Constans, du Comptoir d'Escompte, du Panama, des coups de Bourse quotidiens, ne pouvait guère s'en tenir au programme de son ancêtre. Elle remplace donc les vertus par des lampions. Si les citoyens Mamert-Coullion, Couraudin et Dupont revenaient se promener parmi nous, ne seraient-ils pas eux-mêmes tentés de croire que le luxe des fêtes nationales dont on abuse n'a d'autre but que de dissimuler cette absence de la vertu dont ils voulaient faire l'assise de la liberté ?

Chronique Locale ET DE LOUEST

École d'Application de Cavalerie de Saumur

LISTE des soixante-seize Sous-Officiers de cavalerie admis à suivre les cours de l'École d'Application de Cavalerie en qualité d'élèves officiers.

MM.

Moron, maréchal des logis chef au 26^e régiment de dragons.

Bounelou, maréchal des logis, sous-instructeur adjoint à l'École spéciale militaire.

Dupertuis, maréchal des logis au 6^e régiment de chasseurs d'Afrique.

De Cherisey, maréchal des logis chef au 1^{er} régiment de cuirassiers.

Fouchet, maréchal des logis au 23^e régiment de dragons.

Kiener, maréchal des logis au 3^e régiment de chasseurs.

Lœvenbruck, maréchal des logis au 5^e régiment de hussards.

Lafont-Marron, maréchal des logis au 16^e régiment de dragons.

Huart, maréchal des logis chef au 11^e régiment de chasseurs.

Grimpard, maréchal des logis chef au 20^e régiment de chasseurs.

De Mannoury de Croisilles, maréchal des logis au 11^e régiment de chasseurs.

Claveux, maréchal des logis chef au 11^e régiment de cuirassiers.

SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Le lendemain, de bonne heure, elle était à sa fenêtre, attendant avec impatience le moment du réveil de la baronne. Le soleil s'était levé radieux, et il inondait de ses rayons les plus doux et les plus éclatants le château et les plus hautes pentes du parc. Puis, à mesure qu'il montait, il dissipait progressivement les ombres qui enveloppaient les pentes inférieures, et bientôt toute la contrée parut illuminée. Le fleuve se couvrit de voiles, les collines se peuplèrent de troupeaux ; la lumière avait ramené la vie. Suzanne trouvait dans ce tableau une saisissante allusion à ses souvenirs de la veille. Elle lui parut plus frappante encore, lorsqu'ayant par hasard jeté les yeux sur la pelouse, elle aperçut Léonce qui la traversait lentement, accompagné par Suap. Le beau lévrier, au lieu de suivre tristement son maître, s'ébattait joyeusement à ses côtés, s'élançait en avant comme pour

l'inviter à partager sa gaieté, se couchait ensuite pour l'attendre, et revenait bientôt lui lécher la main, cette main qui l'avait si souvent frappé.

« Je n'aurais rien vu hier soir, pensa Suzanne, que je devinerais tout ce matin. Mes espérances sont maintenant des certitudes. En attendant que madame Granval s'éveille, je vais écrire à Claire pour lui annoncer ma prochaine arrivée. »

Et Suzanne écrivit :

« Je suis bien heureuse, ma chère amie, car je peux vous dire que j'irai bientôt vous rejoindre. Faites-moi donc préparer une petite chambre dans votre bruyant ermitage d'Enghien ; j'espère, dans peu de jours, pouvoir aller l'occuper.

« Tout va bien ici, et j'ai lieu de croire que le mariage se fera bientôt. Je reviendrai pour cette époque, qui sera si heureuse pour madame Granval ; mais ce dernier séjour sera court, et ensuite je me réunirai à vous pour ne plus vous quitter : je me dispense de vous demander si cela vous sera agréable.

« J'aurai à vous conter bien des choses intéressantes sur tout ce qui s'est passé ici.

Si je ne vous les confie pas aujourd'hui c'est que je veux attendre que tout soit aussi évident pour vous que pour moi. Vous m'avez souvent reproché d'être crédule : comme c'est mon seul bonheur, je ne veux pas l'exposer à vos raisonnements. Mon seul bonheur... pardonnez-moi, Claire, j'aurais dû dire que c'est votre amitié ; mais que voulez-vous ? je l'oublie toujours, parce que je n'ai pas besoin de penser à elle pour y croire. Je lui sens, cela me suffit.

« Je vous ai parlé de ce beau soupirant qui passait sa vie à mes pieds : il est depuis ce matin infidèle, et j'en suis heureuse. Ne trouvez-vous pas que je suis devenue bien philosophe ?

« Adieu, j'entends marcher dans l'appartement de madame Granval, et comme il faut que je lui parle ce matin, je suis forcée de vous quitter. Ma première et vraisemblablement ma dernière lettre vous annoncera le jour de mon arrivée. Si vous pouvez déterminer madame Reinach à me venir chercher, cela me fera plaisir, car je n'aurai pas besoin de déranger personne ici. Au revoir, ma bonne Claire.

» SUZANNE. »

Quelques minutes après que mademoiselle d'Estouville eut fermé cette lettre, elle s'assoyait, joyeuse et émue, au pied du lit de madame Granval. L'aimable jeune fille éprouvait cette préoccupation bien douce pour les nobles cœurs de chercher à ménager les effets d'une joie, de manière à la faire pénétrer insensiblement dans l'âme destinée à en jouir. Suzanne, comme tous les êtres vraiment sensibles, avait deviné, par l'instinct de la souffrance, tous les mystères de la délicatesse. Ce n'était pas une science chez elle, mais une révélation.

(A suivre.)

Retenez bien ceci !

Callian (Var), 2 octobre 1891. — Toutes les fois qu'il sera nécessaire d'évacuer les matières putrides accumulées dans l'intestin, on évitera, sans contestation aucune, le développement de ces foyers inflammatoires qui compromettent le plus souvent la vie du sujet, en faisant usage des Pâtes Suisses prises au repas du soir. Il faut néanmoins en user en temps opportun et ne pas attendre que les phénomènes infectieux se soient développés. Docteur ESPITALIER, méd.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Delbos, maréchal des logis chef au 9^e régiment de cuirassiers.

Dulac, maréchal des logis au 8^e régiment de hussards.

Denvignes, maréchal des logis au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.

De Granaud, adjudant au 4^e régiment de dragons.

Juillot, maréchal des logis chef au 9^e régiment de dragons.

Bouillon, maréchal des logis chef au 5^e régiment de chasseurs d'Afrique.

De Birmingham, adjudant au 21^e régiment de dragons.

De Cools, maréchal des logis au 6^e régiment de dragons.

Paret, maréchal des logis chef au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.

Tranley, maréchal des logis chef au 16^e régiment de dragons.

Javerzac, maréchal des logis au 17^e régiment de dragons.

De Macé de Gastines, maréchal des logis chef au 1^{er} régiment de cuirassiers.

Ruzé, maréchal des logis au 10^e régiment de cuirassiers.

Girard, maréchal des logis au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.

Rouzel, maréchal des logis chef au 20^e régiment de dragons.

Dorsner, maréchal des logis chef au 29^e régiment de dragons.

Féval, maréchal des logis au 13^e régiment de dragons.

Reymond, maréchal des logis au 20^e régiment de chasseurs.

Zœlner, maréchal des logis au 23^e régiment de dragons.

Duguèvre, maréchal des logis au 15^e régiment de chasseurs.

Duroy, maréchal des logis chef au 17^e régiment de dragons.

De Rochas d'Aiglun, maréchal des logis chef au 4^e régiment de dragons.

Aubagnac, maréchal des logis au 7^e régiment de cuirassiers.

Pagès, maréchal des logis au 5^e régiment de chasseurs.

Cosseron de Villenoisy, maréchal des logis au 8^e régiment de cuirassiers.

Tavernier, maréchal des logis au 3^e régiment de chasseurs.

Courtot, maréchal des logis chef au 2^e régiment de dragons.

De Sézille, maréchal des logis chef au 2^e régiment de hussards.

Rivière, maréchal des logis au 4^e régiment de dragons.

Stahl, maréchal des logis fourrier au 21^e régiment de dragons.

De Boissieux, maréchal des logis au 6^e régiment de dragons.

Sudre, maréchal des logis au 4^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Matry, maréchal des logis au 2^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Jolibois, maréchal des logis au 1^{er} régiment de dragons.

Lamy, maréchal des logis chef au 3^e régiment de hussards.

Mogniat-Duclos, maréchal des logis chef au 5^e régiment de cuirassiers.

Legendre, maréchal des logis au 17^e régiment de chasseurs.

Vauthier, maréchal des logis chef au 3^e régiment de dragons.

Dupuy, maréchal des logis au 3^e régiment de chasseurs.

Ciccoli, maréchal des logis au 17^e régiment de chasseurs.

De Cordon, maréchal des logis au 5^e régiment de hussards.

Ouy, maréchal des logis au 4^e régiment de chasseurs.

Marcotteau de Brem, maréchal des logis chef au 14^e régiment de dragons.

Desponty de Saint-Avoye, maréchal des logis chef au 10^e régiment de cuirassiers.

Netman, maréchal des logis au 18^e régiment de chasseurs.

Choutron de Courcel, maréchal des logis chef au 21^e régiment de dragons.

D'Arhuys, maréchal des logis au 5^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Delphin, maréchal des logis chef au 4^e régiment de chasseurs d'Afrique.

Pillet, maréchal des logis chef au 7^e régiment de chasseurs.

Rey, maréchal des logis au 1^{er} régiment de spahis.

Pourchet, maréchal des logis chef au 26^e régiment de dragons.

Seignol, maréchal des logis au 30^e régiment de dragons.

Mano, maréchal des logis chef au 13^e régiment de chasseurs.

Rivière (Henri-Albert), maréchal des logis chef au 29^e régiment de dragons.

Savouret, maréchal des logis au 22^e régiment de dragons.

Lefrançois, maréchal des logis sous-maître de manège à l'École supérieure de guerre.

Cavaillé, maréchal des logis au 9^e régiment de chasseurs.

Lemaire, maréchal des logis au 6^e régiment de dragons.

Menjot de Dammartin, maréchal des logis chef au 7^e régiment de chasseurs.

Barras, maréchal des logis chef au 18^e régiment de chasseurs.

Simonot, maréchal des logis au 1^{er} régiment de chasseurs.

Caïre, maréchal des-logis chef au 22^e régiment de dragons.

Hédoin, maréchal des logis fourrier au 4^e régiment de cuirassiers.

Gicaud, maréchal des logis chef au 10^e régiment de dragons (Soudan).

Parmi ces futurs sous-lieutenants, nous relevons les noms de MM. de Cools, fils du général qui vient de diriger les manœuvres du centre et maréchal des logis au 6^e dragons, Cosseron de Villenoisy, maréchal des logis chef au 8^e cuirassiers, Jolibois, maréchal des logis chef au 1^{er} dragons, et de Rochas d'Aiglun, maréchal des logis chef au 4^e dragons.

L'Officiel publie le décret, en date du 19 septembre, nommant au grade de chevalier de la Légion d'honneur M. Trémeau, lieutenant-colonel de cavalerie, breveté, commandant en 2^e de l'École d'application de cavalerie : 23 ans de services, 4 campagne.

LA CLASSE DE 1891

Le Ministre de la guerre vient de fixer aux 12, 14 et 15 octobre prochain l'appel des jeunes soldats de la classe 1891.

Aux mêmes dates, seront également appelés les ajournés de 1889 et de 1890 déclarés aptes au service armé en 1892.

On vient d'arrêter au ministère de la guerre certaines dispositions relatives à l'appel de la classe de 1891.

Tout d'abord, cette classe ne comprendra pas de seconde portion ; et les seuls jeunes gens appelés pour une année seront ceux visés par les articles 21, 22 et 23 de la loi de recrutement.

En principe, les conscrits versés dans l'infanterie seront affectés au régiment de leur subdivision de région, mais si leur nombre est trop élevé, les porteurs des numéros de tirage les moins élevés seront envoyés dans les régiments voisins.

Les hommes incorporés dans la portion centrale des régiments d'infanterie tenant garnison à Paris ne pourront sous aucun prétexte être autorisés à passer dans la portion principale.

Les commandants de recrutement vont recevoir d'urgence l'autorisation d'accepter, dès le 4^e octobre, les engagements volontaires de jeunes gens se trouvant dans l'une des situations indiquées par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, engagements de trois ans avec faculté d'envoi en congé au bout d'un an de présence.

L'orage d'hier

Hier soir, vers 4 heures, un violent orage a passé sur Saumur. Pendant une heure, le ciel a été en feu et le grondement du tonnerre s'est fait entendre sans interruption ; par cela même il n'a point eu de ces éclats d'une extrême intensité et qui causent chez le plus grand nombre le plus vif effroi.

La couche de nuages était tellement épaisse et le ciel tellement sombre que dans la plupart des maisons, magasins et ateliers, on a dû allumer le gaz de 4 heures à 4 heures 1/2.

Cet orage a été accompagné d'une pluie torrentielle. Les gouttières ne pouvaient suffire à l'écoulement des toitures et beaucoup d'appartements ont été inondés. Dans les rues, les bouches d'égouts ont été également tout à fait

insuffisantes ; aussi nombre de quartiers ont été transformés en étangs. Plusieurs magasins ont été envahis par l'eau et des caves complètement submergées.

La montée du collège de filles a été fortement endommagée : le macadam est dégarni du gravoi et désagrégé. Le sable a été entraîné jusque sur la place de la Gendarmerie.

Le carrefour du Puits-Tribouillet a été particulièrement éprouvé. Les habitants ont eu leurs caves et leurs appartements inondés.

La rue Saint-Jean, la place du Marché-Noir, formaient un cours d'eau qu'aucun égout ne pouvait interrompre. Longtemps après la pluie, l'eau stationnait encore faute d'écoulement.

La rue Fardeau et une grande portion du Champ de Foire étaient un lac immense.

Au Petit-Puy, rue Chèvre, un mur de jardin a reçu tout à coup une masse d'eau considérable contre laquelle il n'a pu résister. Il a été entraîné jusque sur la route de Dampierre et les tuffeux projetés dans la prairie.

Des voitures de nomades qui se trouvaient au bas de la côte ont été en danger. Leurs propriétaires ont eu le temps de se garer.

Malgré sa violence, cette pluie est bien vue de tous.

Les éclairs ont continué toute la soirée et une partie de la nuit. Venu du sud-ouest, l'orage s'est dirigé vers le nord-est.

A 5 heures 1/2, le ciel s'était éclairci, et le soleil dardait quelques rayons blafards qui n'ont pas été de longue durée.

Hier, vers midi et demi, ce même orage a éclaté sur Nantes. Il a été tel, d'après l'Espérance du Peuple, qu'on en voit rarement de semblable.

Le temps s'est couvert en quelques instants et est devenu sombre au point que dans beaucoup de maisons il fallait de la lumière.

Bientôt le tonnerre s'est mis à gronder, puis une pluie véritablement torrentielle s'est abattue.

Le 25^e dragons

Le 1^{er} cuirassiers est sur le point de partir d'Angers pour aller tenir garnison à Versailles. Il va être remplacé à Angers par le 25^e dragons, venant de Tours.

A cette occasion, nous croyons devoir donner ici la liste de MM. les officiers du 25^e dragons :

Colonel : Massing.
Lieutenant-colonel : Braccini.
Chefs d'escadrons : Escudier, Hérissant.
Major : du Cor de Duprat.
Instruteur : Hervé du Penher.
Trésorier : Cassaigne.
Officier d'habillement : Centier.
Adjoint au trésorier : Surirey.
Porte-étendard : de Boissard.
Médecin major : Perrin.
Vétérinaires : en 1^{er}, Finet ; en 2^e, Pichard.
Aide-vétérinaire : Buffard.
Capitaines commandants : Gagnebin, Pecqueur, de Scouriou de Beaufort, Bourgeois, de Boisselin.

Capitaines en second : De Bourqueney, de Jessé, d'Arcangues, de Tilière, Deslandes.

Lieutenants en premier : De la Brunière, Costet, Charil de Ruillé, de la Tour, de Lagérie.

Lieutenants en deuxième : De Kainlis, Leps, de Biencourt, de Closmadeuc, de Chevigné, de Gaalon, de Laage de la Rochetterie, de Gontaut-Biron, de Rosambo, de Maussabré de Benfrier, de Saulses de Freycinet, de la Croix de Ravignan, de Simard de Pitray, de Cossé de Brissac.

Sous-lieutenants : De Marolles, Bruley, de Warn.

OFFICIERS DE RÉSERVE

Lieutenant : De la Giraudière.
Sous-lieutenants : De Vibraye, de Gombault, Yvonneau, Charavay, de Chérade de Montbron, Courier, de Romans, Tourron, de Conty, Mame, Thomas.

POITIERS. — Le centenaire de la proclamation de la République a été célébré à Poitiers sans le moindre enthousiasme.

Quelques drapeaux aux fenêtres officielles, un mât de cocagne sur la place d'Armes, une plantation d'arbre de la liberté sur la place du Pilori accompagné d'un long discours du citoyen Epaulard, une retraite aux flambeaux... et c'est tout.

TOURS. — A Tours, il y a eu une fête, mais en vérité rien n'est pu faire douter que c'était une fête républicaine.

Le public s'est promené à la course de taureaux, le soir aux illuminations et à l'Exposition, mais l'aspect des rues n'avait rien qui rappelât même de loin le 14 juillet.

Peu de drapeaux, pas de tout de lampions aux fenêtres des particuliers.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 23 septembre 1892.

L'ensemble du marché est plus faible : Le 3 0/0 cote 99.82 et le 4 1/2 106.02.

La Rente Italienne est ferme à 93.12.

Le Crédit Foncier cote 1,128. La Banque de Paris 665, la Société Générale 485 et le Crédit Lyonnais 804 fr.

L'assemblée générale extraordinaire des Ciments Français et des Portlands de Boulogne-sur-Mer est convoquée pour le 15 octobre prochain, à Boulogne. Le dépôt des titres peut être fait dans toutes les succursales de la Société Générale ou au siège social. Aucune distribution de dividende ne pouvant plus avoir lieu, tant qu'une assemblée extraordinaire réunissant la moitié au moins des actions n'aura pas voté la réduction du capital, les actionnaires ont un intérêt majeur à déposer leurs titres et à envoyer leurs pouvoirs. Si l'assemblée est tenue, il leur sera alloué 2 fr. par action déposée et représentée.

Informations financières. — La Maison S. de Castelmur du passage des Princes, qui s'est fait remarquer par la sûreté des pronostics qu'elle donne trois ou quatre fois par an à sa clientèle, signale dans son bulletin une valeur destinée à un mouvement de hausse considérable. C'est l'action du Patin Caoutchouc Fer qui vaut actuellement 1,050 fr. et qui d'après la maison de Castelmur serait destinée à donner comme dividende annuel une somme égale sinon supérieure au capital qu'elle représente actuellement.

Le patin caoutchouc fer est une semelle avec talon inusable appelée à supplanter à bref délai dans la cordonnerie civile et militaire les semelles et les talons en cuir. Semelles et talons sortent de l'Usine Ménier de Grenelle où M. Henri Ménier a apporté dans la manipulation du caoutchouc les derniers perfectionnements de l'industrie moderne comme il l'a fait déjà pour le chocolat dans sa fameuse usine de Noisiel.

Dernières Nouvelles

Paris, 24 septembre, 12 h. 36 soir.

Le gouvernement vient d'annuler la délibération du Conseil municipal de Roubaix accordant 10,000 francs aux grévistes de la Société anonyme en grève depuis quatre mois.

HAVAS.

La Banque V^e LAMBERT ET FILS rappelle à ses clients qu'en outre des opérations d'Encaissement, d'Escompte, Ouvertures de Crédits, etc..., elle exécute, **aux mêmes conditions que les agents de change, sans commission, les Ordres de Bourse.** Elle paie sans frais et immédiatement tous les Coupons porteur ou nominatifs ; elle se tient à leur disposition pour leur fournir gracieusement des Renseignements absolument désintéressés.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Changement de Domicile

M. JOUAN, Entrepreneur de Peinture, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 25 Septembre les commandes seront reçues rue de la Porte Neuve, n° 7.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication Le DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1892, à une heure, en l'étude de M^e BRAC, notaire,

UNE MAISON

ET TOUTES SES DÉPENDANCES Avec jardin contenant environ 41 ares, puits et bassins.

Le tout situé au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lognon, appartenant aux époux BRÉHÉRET.

Pour visiter et avoir tous renseignements, s'adresser aux propriétaires et à M^e BRAC, notaire.

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE

Le LUNDI 26 SEPTEMBRE 1892, à 1 heure de l'après-midi, au Bureau Central de l'Octroi, rue Cour-Saint-Jean, à Saumur,

1° 965 Litres d'eau-de-vie

A DIVERS DEGRÉS

2° Un Bateau

AVEC SES AGRÉS

La vente aura lieu au comptant, plus les frais.

Les droits de régie, et d'octroi s'il y a lieu, seront à la charge des acquéreurs.

On pourra déguster les eaux-de-vie, avant la vente, en s'adressant au Bureau Central de l'Octroi. (694)

A CEDER

CAFÉ

Très-bien achalandé

S'adresser à M. ROUX, expert, 47, rue Dacier.

A AFFERMER

La Métairie du Bois-Barré

Située commune de Forges, près Doué-la-Fontaine.

Comprenant: Bâtimens d'exploitation et d'habitation, et quarante-cinq hectares de terres labourables et vignes.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. CESBRON, expert à Doué.

A LOUER MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie

Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, 21.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue Haute Saint-Pierre, n° 5.

Trois chambres au premier, cuisine et décharge; une cave, deux pompes et une terrasse.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A AFFERMER PRÉSENTEMENT

La Ferme de Bouchaintre

Commune de Verrie.

Pour tous renseignements, s'adresser, à M^{me} LENOBLE, d'Angers, rue Montauban, 8.

MAISONS ET MAGASINS

A Louer présentement

Rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M. MEYER, rue d'Alsace, 43.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Petite MAISON

Avec JARDIN bien arboré

Contenant 500 mètres carrés environ.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un Dictionnaire

DE LITTÉRAIRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

APPARTELEMENT

Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

VOITURE FOUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER



HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts: La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines.

DÉPÔT: Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon... 2 fr. 80 Le 1/2 flacon... 1 fr. 50

Verres repris à 30 centimes Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Oster

En bonbonne de 3 kilog.... le demi-kilog. 1 fr. 20

— de 5 kilog.... — 1 fr. 10

— de 10 kilog.... — 1 fr. »

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 34	10 12	9 41	10 12	4 33
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10
Noyant-Méon	11 20			3 8	7 40	1 15	5 56
Limiers-Bouton	11 29			3 17	7 49		6 6
Vernantes	11 43			3 30	8		6 16
Blou	11 54			3 41	8 10		6 26
Vivv	12 2		1 28	3 49	8 17		6 33
SAUMUR (Orl.)							
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29
Nantilly (arrivée)	12 28			4 22	8 41		7
SAUMUR (Etat)							
(arrivée)	12 39			4 35	8 52		7 12
(départ)	12 25	8 31		4 11	8 32		6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37		4 23	8 43		7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47		4 29	8 49		7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1		4 37	8 56		7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3 7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 14	10 10	2 52	3 19 8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 39	11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22	2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3	4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi dir's	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux			5 40		8 25		12 30	3 40	
Saintes			7 12	9 9	11 40		1 55	7 14	
Niort	5 25		9 42	10 51	2 7	2 36	8 23	7 48	9 15
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	4 35	4 28	5 6	9 13	10 12 11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34 11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17			2 53	5 18	6 3	9 36	
Chacé-Varrains	10 11	7 26			3	5 25	6 3	9 44	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 23	7 46	Mixte matin		3 16		6 26	9 55	
(départ)		7 25	11 5		2 54		6 5		
Nantilly (départ)		7 36	11 15		3 6		6 16		
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24	11 112 7	
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18	6 29	7 12	11 12 14	
Vivv		8 11	11 49		3 30	5 57	6 43		
Blou		8 20	11 58		3 36	6 6	6 52		
Vernantes		8 33	12 11		3 39	6 19	7 6		
Limiers-Bouton		8 46	12 23		4	6 31	7 18		
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31	11 4	
Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48	12 33 1 38	
Chartres		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45	3 33 4 38	
Paris		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5	5 10 6 11	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 35	9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 8	4 58	9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 45	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte soir	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Poitiers			6 5	6 45	12 53	7 25	Angers	4 40	6 50	7 30	12 6 15
Moncontour			7 41	10 47	2 34	8 52	Martigné	6 1	8 32	11 1	1 20 7 54
Loudun			8 42	1 39	3 56	9 36	Doué	6 24	8 57	11 54	1 42 8 23
Montreuil (ar.)			9 19	3 14	4 35	10 15	Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50 8 31
(départ)			6 50	9 27	4 5	5 8	Le Vaudelmay	6 39	9 15	12 33	1 57 8 43
Le Vaudelmay			7 2	9 39	4 30	5 19	Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6 8 54
Baugé			7 14	9 51	4 53	5 30	(départ)	7 38	1 31	2 21	9 22
Doué			7 22	9 58	5 43	5 38	Loudun	8 24	4 44	3 10	10 13
Martigné			7 45	10 20	6 33	5 48	Moncontour	8 56	6 40	3 43	10 44
Angers			9 12	11 45	9 12	7 22	Poitiers	10 33	10 40	5 22	12 8

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Direct. matin	Mixte matin	Expr. matin
Nantes d.	1 2 3 4	2 3 1 2 3	1 2 3 1 2 3	1 2 3 1 2 3	1 2 3 1 2 3	1 2 3 1 2 3	1 2 3 1 2 3	1 2 3 1 2 3	1 2 3 1 2 3	1 2 3 1 2 3
Angers d.	6 30	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 16	1 45	1 45
La Ménitré	7 10	10 49	12 27	3 42	5 20	6	10 1	1 46	2 26	
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52		6 13				
St-Clément	7 26		12 10	3 59		6 22				
St-Martin	7 33		12 45	4 7		6 31				
Saumur ar.	7 46	11 14	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5	
— d.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13	
Varennes	8 05									